



**FRANCE STRATÉGIE**

ÉVALUER. ANTICIPER. DÉBATTRE. PROPOSER.

# CITATIONS DE FRANCE STRATÉGIE

mardi 21 juillet 2015

[www.strategie.gouv.fr](http://www.strategie.gouv.fr)

# Sommaire

## Commissariat Général a la Stratégie et à la Prospective

Pour un moratoire en droit du travail

*Lesechos.Fr - 20/07/2015*

4

Réforme territoriale de l'action publique : aller plus loin, avec courage et méthode

*Lesechos.Fr - 20/07/2015*

6

Papy-boom dans les prisons japonaises... et en France ?

*Agoravox.Fr - 20/07/2015*

8

Barthélémy , 50 ans au service du droit social

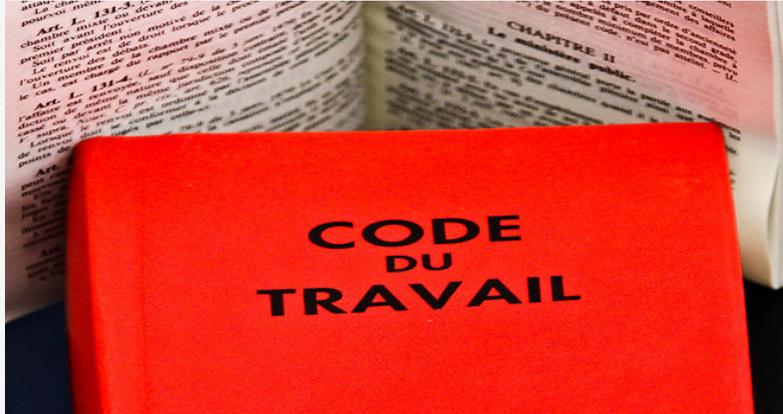
*La Lettre Des Juristes D'affaires - 01/07/2015*

10

Commissariat Général a la Stratégie et à la Prospective



## Pour un moratoire en droit du travail



### Plutôt que de vouloir mettre le code du travail au régime, instaurons une période de cinq ans sans nouveau texte.

Ceux qui appellent de leurs vœux un code du travail agile et expurgé, genre 50 pages, ne sont pas sérieux. Cette demande récurrente se prévaut des atouts de la modernité et de la simplification, mais cache mal une volonté revancharde : remettre en cause les équilibres sociaux auxquels sont attachés nos concitoyens. A moins que, venant parfois de personnalités réputées de gauche, ce ne soit de l'angélisme ?

Pour autant il y a lieu de faire quelque chose : nos entreprises sont malades de cet empilement de textes complexes et incompréhensibles, sans parler des coûts croissants que l'on met insidieusement à leur charge.

Que l'on en juge par les quelques exemples ci-dessous :

#### **Réforme de la formation professionnelle : le mensonge par omission**

La réforme en cours résulte de la volonté d'afficher une baisse des charges sociales. Mais ô paradoxe elle renforce l'obligation pour le chef d'entreprise de former ses salariés : nous verrons donc dans les années qui viennent fleurir sur ce thème des procès, y compris au pénal. Cette réforme est en réalité un affichage, un trompe-l'œil qui supprime les capacités de mutualisation que fournissait le niveau antérieur de cotisations. Les PME ont compris au moins une chose : avec cette brillante réforme elles seront perdantes. Sans parler de la nouveauté consentie aux syndicats réformateurs : le compte personnel de formation. Il tarde à se concrétiser au plan statistique, alors au ministère on s'impatiente, on sort de nouveaux textes ... Qui ne sait cependant que la marque de fabrique d'une grande réforme est sa capacité à s'installer progressivement dans les esprits ?

#### **Sécurité et pénibilité : l'usine à gaz**

Hélas il existe des entreprises qui n'appliquent pas les réglementations en matière de protection individuelle. Oui, il y a encore trop d'accidents du travail, dont beaucoup sont cachés par des pratiques de rétention du risque. Etait-il pour autant besoin de monter cette usine à gaz remarquable de la pénibilité, pour finalement faire volte-face et demander successivement à deux grands anciens de Renault de dénouer le nœud gordien, sans succès évidemment ?

#### **Harcèlement moral : manipulations et charges croissantes**

Pas question de nier l'existence trop fréquente de ce délit. Mais comment ignorer que des salariés en nombre croissant s'en emparent pour faire menace et pression sur leur dirigeant afin d'en obtenir une contrepartie financière ? Une source nouvelle de charges pour les entreprises, au-delà de la question morale.

Autre versant de la chose mais sujet tabou, des salariés harcèlent leurs dirigeants, complètement démunis au plan de leurs droits. Pour s'en convaincre, un arrêt de la Cour de Cassation (Cass. Crim. 17 mars 2015) et un ouvrage documenté, 'délinquance astucieuse' (BM Lavabre, aux éd. du Panthéon), témoignage en forme de thriller : à feuilleter sur la plage ou à l'ombre d'un tilleul.

### **Départ à la retraite : la pompe à fric**

Si le salarié ne demande pas formellement son départ en retraite, l'entreprise qui souhaite rajeunir ses effectifs doit passer à la caisse et procéder à une rupture conventionnelle. C'est l'un des effets pervers d'une volonté de retarder l'âge de départ à la retraite : volonté plus comptable que politique, cependant maintenue par la gauche ce qui ne prouve rien, contre tout bon sens eu égard à l'importance du chômage de longue durée des seniors.

Contre tout bon sens : mais comment comprendre cela lorsque l'on n'a jamais été au chômage soi-même ?

Alors, plutôt que lois et décrets, faut-il s'en ramener à la volonté des partenaires sociaux et à la sagesse des accords qu'ils peuvent passer ? Ce serait oublier combien ils sont pris dans des contradictions intenses, dans l'état d'intérêts particuliers (financement du paritarisme) et de l'absence de vision stratégique des organisations professionnelles. Sur ce dernier point, ce n'est pas complètement leur faute, puisque **France Stratégie** n'a pas vraiment, pas encore du moins, remplacé le Plan.

Le plus étonnant dans tout cela, c'est que les magistrats se voient comme plus compétents en droit du travail que les conseillers prud'hommes. Or ils sont éloignés des réalités professionnelles, ce qui les amène trop souvent à juger en opportunité et non en droit. Pour s'en convaincre, lire 'délinquance astucieuse' précité.

La gestion de cet empilement de textes alimente une partie notable de la population pensante de notre pays : fonctionnaires, experts, professions du droit ... Qui ne voit que cette gestion doit s'analyser non pas en une création de valeur, mais en une dépense, un prélèvement sur la richesse produite par nos entreprises ?

Alors il est temps de faire quelque chose, et pourquoi pas déjà d'arrêter tout cela : pourrions-nous imaginer une forme de moratoire, pendant cinq ans ? Cinq ans pendant lesquels tout cela se stabiliserait. Cinq ans sans nouvelle réforme de la formation, sans décret, sans circulaire, cinq ans pendant lesquels l'on pourrait travailler. Un rêve ...

Par Bruno Ladsous, ancien DRH et chef d'entreprise



## Réforme territoriale de l'action publique : aller plus loin, avec courage et méthode



**La lisibilité et l'efficacité de l'organisation et du fonctionnement de l'action publique territoriale restent perfectibles. La cohérence et la qualité de service rendu aux usagers appellent des réalisations plus concrètes et plus marquantes encore.**

Le gouvernement s'est engagé sur la voie d'une refonte de l'action publique dans les territoires, organisée autour de quatre projets concomitants (le projet de loi NOTRe, la réorganisation territoriale de l'Etat, la revue des missions au titre de la modernisation de l'action publique et enfin la déconcentration des pouvoirs), qu'il est désormais urgent de mettre en cohérence.

Dossier « Les Echos » : La réforme territoriale

Cela exige une évolution de la posture de l'Etat et une ré-interrogation profonde de l'articulation des relations entre les différents échelons. La communication en conseil des ministres du 4 mars dernier va partiellement dans ce sens en fixant quatre « principes essentiels » d'organisation (qualité des services publics, prise en compte de l'équilibre du territoire, prise en compte des enjeux et spécificités de chaque territoire, accompagnement des agents publics). Il convient toutefois d'aller plus loin dans la logique de subsidiarité, en laissant aux structures locales certaines possibilités de s'organiser en fonction de leurs dynamiques et spécificités territoriales.

### Un Etat coordonnateur

L'Etat doit jouer à plein un rôle de « coordonnateur ». Avec la poursuite de la déconcentration et le poids croissant donné aux collectivités territoriales, il doit faciliter les initiatives locales et assurer la cohérence des politiques publiques. Il pourrait également favoriser les dynamiques trans-territoires pour pleinement capitaliser sur les échanges de bonnes pratiques, tout en garantissant le respect du cadre réglementaire national.

La démarche de concertation initiée par **France Stratégie** constitue une démarche progressive dans laquelle les acteurs et certains savoirs « profanes » sont intégrés plus tôt dans la présentation des mesures à prendre pour réformer l'action publique, dans une logique affichée de co-construction. Pour autant, ce dispositif n'est pas suffisant. Il mérite d'être approfondi et généralisé en s'orientant sur trois grands axes.

Il s'agit tout d'abord de définir les critères fondateurs de chacune des politiques publiques, que ces politiques soient ou non partagées entre l'Etat et d'autres acteurs. Il s'agit ensuite d'expérimenter les dispositifs en les adaptant en fonction des territoires, des périmètres de

compétences, des moyens financiers disponibles et de l'organisation retenue. Il s'agit enfin d'affirmer une volonté réelle d'associer plus largement et concrètement les partenaires, les groupes de réflexion et les usagers à la construction des orientations futures.

Après des années de réformes, les acteurs publics doivent désormais résolument se repenser à tous les échelons, en s'appuyant notamment sur les propositions des bénéficiaires pour analyser les conditions de faisabilité et les conséquences de chaque décision. Cette nouvelle politique territoriale doit marquer un changement profond des pratiques et des cultures de conception, de financement, de mise en œuvre et d'évaluation des dispositifs et des organisations publics.

### **Pour un Etat agile**

Si les grands principes paraissent à peu près établis, le défi est désormais de les décliner et de les incarner avec méthode, courage, sens de l'innovation, lisibilité et cohérence, dans le respect des agents et des usagers. La mise en œuvre doit être explicite et intelligible pour articuler, via un accompagnement adapté, les notions de sens, d'efficacité, d'efficience et de qualité des services publics, qui sont encore à clarifier (définition, mesure, priorisation). La réforme actuelle exige d'interroger et de caractériser la notion de « proximité » qui peut s'incarner différemment selon les politiques, les publics et les territoires : géographique, niveau d'accès au service, délais de traitement, réactivité et qualité de réponse, personnalisation...

Dans leurs demandes d'amélioration, les citoyens dessinent un Etat agile. Il s'agit d'un Etat collaboratif, innovant et rapide, mais aussi impartial, protecteur et, en tout état de cause, présent et efficace sur tout le territoire.

La nomination récente d'un préfet chargé de coordonner les mesures traduit la prise de conscience récente d'assurer la cohérence des choix. Mais la modernisation de l'action territoriale publique mérite davantage encore, en particulier que soit mis l'accent sur une appréhension partagée et plus fine de ce qui justifie l'intervention publique sur les territoires, éclaire sa complexité et en explique son efficacité.

Dans cette perspective d'un Etat « coordinateur », l'offre de service reste à définir. Le travail des agents et les services doivent être simplifiés et améliorés. Les compétences et les ressources nécessitent d'être réparties entre tous les types et tous les niveaux d'acteurs publics.

Par Fabrice Francillon, directeur du secteur public chez PwC. Et Olivier Dupont, senior manager chez PwC.



## Papy-boom dans les prisons japonaises... et en France ?

Obtenez votre badge

JE SOUTIENS AGORA VOX

Don défiscalisé 10€ ou plus

**DONNEZ EN LIGNE**

Obtenez une réduction fiscale de 66% avec un e-reçu. Un don de 10€ ne vous coûte que 3€40.

Grâce à votre aide, AgoraVox peut continuer à publier plus de 1000 articles par mois. En donnant à la Fondation AgoraVox, vous offrez un soutien à la liberté d'expression et d'information.

Enfin une bonne et rassurante nouvelle. Le vieux Français est moins agressif que le papy Japonais ! Car vous ne le saviez peut-être pas, mais au Japon la délinquance sénile est en plein boum, alors qu'en France la situation est loin d'être aussi préoccupante. Mais tout n'est pas si simple et qui sait ce que nous réserve l'avenir. Car tous les retraités de notre beau pays ne sont pas des gens aisés. Le braquage de poubelles des supermarchés par nécessité alimentaire le prouve. La pension du retraité japonais serait-elle encore plus peu de chagrin que la française ? Toujours est-il que les vieux du pays du Soleil-Levant n'y vont pas avec le dos de la baguette. Hold-up, agressions sexuelles et trafic de drogues se multiplient comme les prisons aménagées pour les séniors !



Le Japon compte 127 millions d'habitants mais enregistre une baisse constante de sa population due à un taux de natalité très faible. Pourtant l'espérance de vie dans ce pays est de 85 ans pour les femmes et 78 ans pour les hommes.

"C'est la première fois depuis 1989" que la délinquance des personnes âgées dépasse celle des jeunes. En effet sur les six premiers mois de 2015 la police a interpellé 23 000 personnes de plus de 65 ans, contre 20 000 chez les 14-19 ans. Il faut toutefois noter que globalement au Japon la criminalité a baissé sur ces dix dernières années.

En France la situation est complètement différente, même si des indices permettent d'envisager un changement dans le futur. D'après un rapport du Centre d'analyse stratégique au service du premier Ministre, les Français âgés qui donnent du fil à retordre aux forces de l'ordre ne représentent que 2,13% de la délinquance. Mais avec le vieillissement de la population Française, un habitant sur cinq aujourd'hui est une personne âgée et elle sera de un sur trois en 2050, nous pourrions nous retrouver avec 40 000 papy délinquants à cette date, au lieu de 24 000 par an

aujourd'hui. Pauvre France, où allons-nous si on ne peut même plus tourner le dos à une personne âgée sans risquer de prendre un mauvais coup de canne.

Alain Bauer, célèbre criminologue indispensable aux médias, fait sur Le Figaro une remarque intéressante qui expliquerait l'agressivité de nos anciens. Selon lui, "ce sont les conditions physiques vieillissement, le fait que les gens vivent plus longtemps en meilleure santé. Cela influence inévitablement sur les comportements. Ainsi, le délinquant d'habitude pourra prolonger son activité, l'impulsif conserver son punch bien après l'âge de la retraite, avec les conséquences que cela implique en cas de confrontation physique...".

Pour le dire plus simplement, mieux vaut ne pas chercher des noises à vieux baraqué.

Maintenant faire des projections sur l'avenir de la vieillesse est peut-être complètement illusoire. En 2050, les jeunes d'aujourd'hui, devenus vieux, travailleront jusqu'à 65 ou 67 ans. Ils n'auront pas le temps de braquer les banques (c'est du second degré). Par contre les personnes âgées, toujours plus nombreuses, représenteront encore plus qu'aujourd'hui un formidable force électorale. Car les vieux votent !

Alors qui seront les dindons plumés de la mauvaise farce qui nous attend dans le futur. Les vieux ou les jeunes ?

En attendant, au Japon, les prisons sont aménagées pour faire face à la progression de la délinquance sénile. Avec "des espaces de gériatrie avec un personnel spécialement formé". "Les pénitenciers du pays s'équipent de rampes pour les fauteuils roulants, de poignées dans les salles de bains et recrutent des infirmières pour aider les vieux prisonniers à prendre leurs repas".

Mais le Japon n'est pas la France et nous avons des responsables politiques à la hauteur de la situation (est-il utile de préciser que c'est encore du second degré).

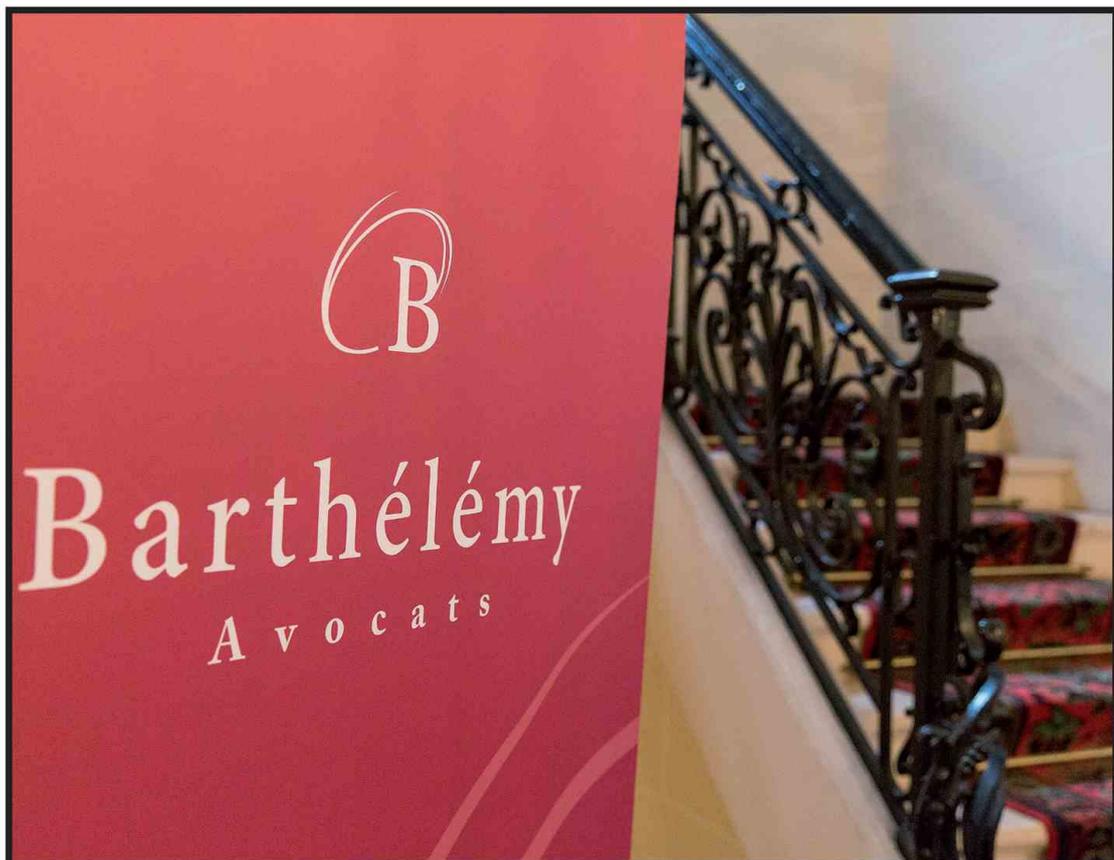
PERSONNAGE

## PORTRAIT DE CABINET

Par Laurence Garnerie

# Barthélémy, 50 ans au service du droit social

Rarement un nom aura été aussi indissociable d'une matière. Au moment de fêter son demi-siècle, Barthélémy Avocats continue de régner sur le droit social et le droit de la protection sociale. Et d'accompagner les grandes réformes de la France.



© BENJAMIN BOCCAS

RENCONTRE

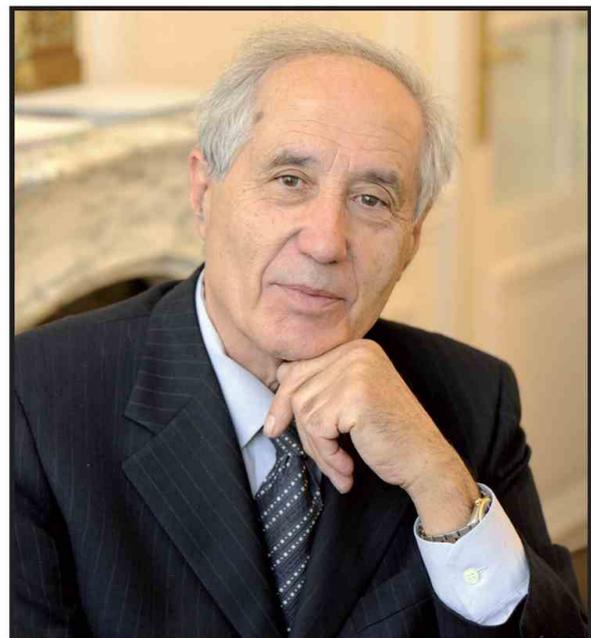


Barthélémy Avocats a fêté cette année son demi-siècle d'existence à travers une série de manifestations mettant en valeur ses 16 bureaux

**T**rois mois de festivités : il n'en fallait pas moins à Barthélémy Avocats pour célébrer son jubilé. Du 31 mars au 26 juin derniers, le cabinet a marqué son demi-siècle d'existence à travers une série de manifestations mettant en valeur ses 16 bureaux. Point d'orgue des festivités : un colloque portant naturellement sur "50 ans de droit social" au Conseil économique, social et environnemental. L'occasion de revenir non seulement sur l'histoire de la structure, qui compte aujourd'hui une centaine d'avocats, dont 40 associés, pour un chiffre d'affaires annuel de 25 millions d'euros, mais également sur son apport doctrinal dans ses domaines d'expertise phares : les droits du travail, de la sécurité sociale et de la protection complémentaire.

**ENVERGURE NATIONALE**

C'est justement après une courte carrière dans un groupe de protection sociale que, le 1<sup>er</sup> avril 1965, le Toulonnais Jacques Barthélémy pose sa plaque en tant que conseil juridique à Clermont-Ferrand. Son ambition : devenir au social ce que Bureau Francis Lefebvre est au fiscal. Dès 1970, le cabinet commence à essaimer. Sous l'impulsion de Pierre Soulier, alors collaborateur, Barthélémy ouvre un deuxième bureau à Lyon. Parallèlement, la structure connaît trois événements qui lui apportent une envergure nationale : Jacques Barthélémy devient secrétaire général adjoint de l'Association nationale des conseils juridiques, puis conseil des experts-comptables dont il négocie les accords collectifs sur toute la France, et



Le 1<sup>er</sup> avril 1965, le Toulonnais Jacques Barthélémy pose sa plaque en tant que conseil juridique à Clermont-Ferrand. Son ambition : devenir au social ce que Bureau Francis Lefebvre est au fiscal.

RENCONTRE



De gauche à droite : Cécile Blüm, Emmanuel Andreo, Franck Morel, Hugues Lapalus.

enfin, conseil du groupe Intermarché. De quoi nécessiter dès 1978 l'ouverture d'un bureau à Nîmes, puis à Paris en 1984. Dès lors, l'expansion hexagonale ne cessera plus jusqu'à la dernière ouverture d'un bureau principal à Pau il y a cinq ans. Une création « motivée par la volonté d'entreprendre et de développer des relations de partenariat avec les entreprises comme nous y invite le cabinet », explique par Cécile Blüm, associée, à l'origine de cette initiative. Malgré cette expansion nationale, pas question de céder au mal français qu'est le centralisme : le siège social du cabinet reste à Clermont-Ferrand. « Comme disait François Michelin en parlant de son entreprise [dont le siège est également dans la capitale auvergnate, ndlr], on ne déracine pas un si bel arbre », explique Jacques Barthélémy. En 1980, le cabinet, jusqu'alors en nom personnel, associe ses premiers collaborateurs : Pierre Soulier, Michel Morand et Dominique Jourdan.

**APPROCHE ORGANISATIONNELLE**

En 1992, la fusion des professions de conseil juridique et d'avocat propulse Barthélémy au sein du barreau. « Nous avons alors intégré le judiciaire dans nos activités, tout en essayant de le marginaliser ; notre démarche a toujours été de privilégier le préventif au curatif », explique l'actuel président du cabinet, Michel Morand. La structure développe en effet son activité autour d'une idée forte : celle de l'approche organisationnelle du droit social. « Le droit n'est pas une fin en soi, il doit servir à la mise en place de la stratégie de l'entreprise, être source d'efficacité économique et non générer des contraintes », commente Jacques Barthélémy. Une idée qui sous-tend toute la doctrine développée par le cabinet. Concomitamment à l'exercice de leur profession, les avocats entretiennent en effet une activité rédactionnelle et pédagogique. Les membres du cabinet publient notamment dans la *Revue Droit Social*, la *Semaine Juridique-Social*, les *Cahiers du DRH*, aux éditions Lamy, Litec... En outre, pour ne citer qu'eux, Jacques Barthélémy anime des cours au DJCE et au DPRT de Montpellier, ce qui lui vaut d'accéder au titre de professeur associé, tandis que Michel Morand dirige le DJCE puis le master Droit social de

la faculté de droit de Clermont-Ferrand. Le cabinet est par ailleurs organisme de formation, en externe, pour des clients ou des organismes comme la CGPME, et en interne où chacun forme les autres dans ses domaines de spécialité. « Il faut enseigner et écrire pour être bon techniquement », justifie Michel Morand.

**EXCELLENCE ET CONCORDE**

Être bon techniquement : une nécessité pour un cabinet qui affiche l'excellence comme l'une de ses deux valeurs phares. « L'excellence, c'est faire en sorte que chaque avocat qui entre au cabinet ait le meilleur potentiel technique grâce aux formations, poursuit Michel Morand. Tout avocat qui intègre Barthélémy a vocation à devenir associé. » D'où le fait qu'ils ne soient pas enfermés dans une relation hiérarchique. « Nous avons une relation de confrères, assure Valérie Guichard, associée, qui a fait toute sa carrière au sein du cabinet. L'objectif n'est pas d'avoir des collaborateurs dédiés mais de décloisonner et de les autonomiser rapidement. On joue le collectif. »

Cette ligne de conduite rejoint l'autre valeur phare : la concorde. « C'est ce dont je suis le plus fier », avoue Jacques Barthélémy. Un concept selon lequel l'intérêt général est intimement lié à l'épanouissement individuel. « Le modèle économique et social du cabinet repose sur une juste répartition des résultats entre tous les collaborateurs y compris le personnel administratif, par notamment nos systèmes de rémunérations différées, une protection sociale haut de gamme, la distribution de dividendes n'intervenant qu'après et par conséquent pour des montants très raisonnables », explique Philippe Pataux, associé et membre du codir. « Nous avons des valeurs cohérentes avec les matières sur lesquelles nous travaillons », ajoute Franck Morel, associé responsable du bureau de Paris.

**SCISSION ET RECONSTRUCTION**

Pour Jacques Barthélémy, c'est justement la défense de ces valeurs qui a conduit, en 2007, à la scission du cabinet. Sous

RENCONTRE



De gauche à droite : Michel Morand, Philippe Pataux, Valérie Guichard et Bruno Malvaux.

l'égide de Pascal Lagoutte, accompagné de 28 autres associés, Barthélémy & Associés devient Capstan, tandis qu'un tiers du cabinet rejoint Jacques Barthélémy pour fonder une SELAS éponyme. La société adoptera la marque Barthélémy Avocats quatre ans plus tard. « Il fallait que l'intérêt général prime, affirme Philippe Pataux, associé. Si le cabinet a survécu, c'est sans aucun doute grâce aux associés viscéralement attachés aux valeurs originelles du cabinet qu'ils ont souhaité pérenniser. » En 2008, Michel Morand est élu président et une nouvelle organisation se met en place. Le cabinet se dote d'un comité directeur, aujourd'hui composé de Xavier Pélissier, associé strasbourgeois, Philippe Pataux, associé parisien, Joël Ferrion, associé rennais, et Cécile Blüm, associée paloise, d'un comité d'éthique et d'un conseil scientifique.

Parallèlement à cette organisation centrale, il faut recréer des bureaux à Montpellier, Nice, Marseille, Lille et Toulouse, et reconstruire le bureau de Paris. La promotion des collaborateurs, formés à la "Barthélémy School", y contribuent grandement. Reste qu'à Paris, un coup d'accélérateur est nécessaire. L'ancien ministre des Affaires sociales et de la Santé Claude Évin entre alors au cabinet en 2008, avant d'être nommé à la tête de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France un an plus tard. En avril 2010, c'est Paul-Henri Antonmattéi, président honoraire de la Conférence des doyens, qui rejoint Barthélémy Avocats, suivi quelques mois plus tard de Jacques Hardy, ancien président de l'Établissement français du sang. En janvier 2012, Franck Morel, ancien directeur adjoint de cabinet au ministère du Travail, apporte au cabinet son réseau de branches professionnelles. Puis, début 2015, c'est la boutique Lavallart, avec ses trois associés, Jean-Marc, Christine et Véronique Lavallart, qui rejoignent Barthélémy.

**DIVERSIFICATION**

Le cabinet entame également une diversification de ses activités. « Le développement du cabinet nous amène à nous intéresser au droit de l'activité professionnelle dans son ensemble, que l'on soit salarié de droit privé, sportif de haut niveau, fonctionnaire, travailleur indépendant, etc. », précise Philippe Pataux. À côté des pôles Droit social, Droit de la sécurité sociale et Droit de la protection sociale complémentaire, Barthélémy Avocats se dote donc de pôles et de commissions Sanitaire, social et médico-social, Sport, Secteur public, Distribution... Le cabinet capitalise par ailleurs sur les spécificités locales de ses bureaux, comme à Strasbourg où

trois avocats animent depuis deux ans un *german desk*. Autre exemple : au bureau de Nîmes, explique son responsable Bruno Malvaud, « 20 % du chiffre d'affaires est réalisé dans le secteur médico-social, très développé sur la région ». L'ouverture d'un bureau secondaire en Avignon est prévue prochainement. Le cabinet, qui a participé à toutes les grandes réformes,

**LE CABINET, QUI A PARTICIPÉ  
À TOUTES LES GRANDES RÉFORMES, DONT  
LA RECODIFICATION DU DROIT DU TRAVAIL, RESTE  
UNE RÉFÉRENCE INCONTOURNABLE EN MATIÈRE DE  
DOCTRINE ET POURSUIT SON APPORT AUPRÈS  
DES INSTITUTIONS**

dont la recodification du droit du travail, reste une référence incontournable en matière de doctrine et poursuit son apport auprès des institutions. L'an dernier, Franck Morel a été auditionné par l'Institut Montaigne dans le cadre de son rapport sur le temps de travail, Paul-Henri Antonmattéi participe actuellement à la commission sur le renforcement de la place des accords d'entreprise pilotée par Jean-Denis Combrexelle, et Jacques Barthélémy a été sollicité par Terra Nova pour rédiger un rapport avec Gilbert Cette sur la réforme du droit du travail. « Nous avons une vision constructive et évolutive du droit et donc une fonction d'innovation sociale », estime Franck Morel. De quoi assurer la fierté de ses avocats, comme l'assure Emmanuel Andréo, associé au bureau de Strasbourg : « J'ai accompli mon rêve qui était de travailler au sommet du droit social en France ». □